

ASSOCIATION CAËL

CAFE-PHILO DU 7 SEPTEMBRE 2018

LA DESOBÉISSANCE

Les sociétés réunissent des individus dont elles doivent assurer la vie collective. Cela les oblige à imposer à leurs membres des contraintes régies par des morales, des coutumes, des règlements, des lois dont l'application est confiée à des autorités. Celles-ci sont constituées d'organismes regroupant des agents chargés de faire respecter les obligations par l'ensemble de la population.

Dans nos sociétés modernes démocratiques, l'éventail de ces autorités est très vaste : représentants de l'Etat, élus locaux, chefs de famille, responsables d'entreprises, enseignants... Il est, par ailleurs, subdivisé en de nombreux niveaux de délégation. Enfin, les autorités disposent d'un ensemble de moyens de coercition pour obliger les récalcitrants à se soumettre à la réglementation en vigueur.

La question de savoir pourquoi, en général, les citoyens respectent les lois et réglementations de leur société, a préoccupé les philosophes depuis longtemps. Dans les démocraties, l'arbitraire qui indignait La Boétie s'est effacé au profit d'un choix majoritaire des lois via des représentants élus de la population, si bien que la question s'est déplacée de l'obéissance à la désobéissance.

Il ne faut, cependant, pas perdre de vue que le rapport d'obéissance à une autorité repose sur l'acceptation, par le sujet, d'une position de soumission et d'un comportement qui le ramène à la seule position d'agent (Milgram - Arendt). Nous aborderons cette question dans le prochain café-philo consacré au pouvoir.

Quelles peuvent être les raisons de la désobéissance ?

Dans les café-philos précédents, nous avons vu qu'à la « crise d'adolescence », les jeunes veulent s'affirmer, s'écartent de leur figure d'attachement et cessent d'obéir à leurs parents. Nous avons vu aussi que des individualistes « viscéraux » refusent de suivre des conventions sociales.

Beaucoup de délits à caractère économique ou financier reposent sur un calcul entre l'intérêt du gain et le risque de la sanction. Leurs auteurs ne se sentent pas contraints par leur appartenance à la société. En fait, le vol, l'escroquerie et les arnaques en tous genres relèvent d'un comportement identique.

Le refus d'obéir à une loi particulière peut reposer sur des bases moralement plus solides, fondées sur une conviction,

- celle que la mesure sera inefficace, coûteuse et que ses conséquences négatives l'emporteront sur les positives (exemple : les 80 km/h),
- celle que la mesure est contraire à la lettre ou à l'esprit des textes fondateurs de la société ou à des principes moraux servant de base à ceux-ci. On parle alors de « désobéissance civile ».

Enfin, une contestation plus radicale peut porter sur les principes x d'organisation et le refus d'un ordre social imposé privant les citoyens de leur capacité d'auto-organisation. C'est l'anarchisme. Fin 19ème, début 20ème, un anarchisme libertaire a connu une certaine audience. Dans les années 50 est apparu aux USA un mouvement anarcho-capitaliste qui rejetait toute forme d'Etat ou d'équivalent et se fondait sur l'idée que l'individu est le seul propriétaire de son travail et de son corps. Son inspiratrice, Ayn Rand, prônait un égoïsme rationnel, sans complexe, récusant toute forme d'altruisme. Son influence est restée confinée aux USA où elle a été forte et persiste encore.

Le sentiment d'empiétement sur la liberté individuelle est bien présent dans la plupart de ces raisons. Mais il peut aussi servir de justification de comportements égoïstes. Dans des sociétés de plus en plus complexes, prôner un affaiblissement généralisé de l'organisation sociale est une idée qui n'a pas fait souche.

Il convient cependant de réfléchir à cet empiétement par le pouvoir politique et la technocratie. Certaines catégories de la population complètement déstabilisées par l'évolution de ses conditions de vie peuvent décider de reprendre leur liberté, de divorcer de la société. Enfin, certains problèmes ne peuvent trouver de solution que par la désobéissance : voler pour nourrir son enfant, abrégé la vie d'un parent ou d'un patient qui réclame sa fin...)

La désobéissance civile (ou civique ou encore citoyenne)

Les désobéissances fondées sur une conviction posent d'autres questions. Celles portant sur l'efficacité d'une mesure ne présentent cependant pas de vraies difficultés dans un régime démocratique où les citoyens peuvent élire des représentants qui reviendront sur une décision néfaste. Celles qu'on regroupe sous le terme de désobéissance civique posent un problème d'une tout autre ampleur. Dans cette forme de désobéissance, un groupe de citoyens commet intentionnellement une infraction non-violente. C'est une forme de provocation, un recours ultime pour modifier la réglementation sur une question dont l'examen a toujours été repoussé par la collectivité. En France, ces dernières décennies, nous avons connu les « 343 salopes », le Larzac, les sans-papiers (puis les migrants), les altermondialistes (et leurs contre-sommets), et depuis plus longtemps, la résistance fiscale et l'objection de conscience. Mais le phénomène a des racines plus profondes.

Pour en rester aux temps modernes, on peut dire que La Boétie, Thoreau,

Gandhi, M.L.King et Mandela en ont prôné des formes plus ou moins marquées. Rawls et Habermas y voient un appel au sens de la justice, à la capacité de raisonner de la population fondée sur des principes constitutionnels et moraux supérieurs à ceux appliqués jusque là.

Il convient de remarquer que la résistance à l'oppression est un droit sinon un devoir mentionné dans les déclarations successives des droits de l'Homme. Après de longues discussions, la désobéissance civique en matière d'oppression a été considérée comme conforme à notre Constitution. Enfin, le procès de Nuremberg a clairement établi le devoir de refuser un ordre illégal.

La désobéissance citoyenne peut être considérée (A.Ogien, S. Laugier) comme un outil d'une démocratie moderne restant, sauf sur un point mineur, dans le cadre légal. Mais doit-on aller jusque là ?

Critiques et inconvénients de la désobéissance civique

On lui a reproché son inefficacité : la non-violence de Gandhi n'aurait pas arrêté les nazis ! On a aussi fait remarquer qu'elle n'a aucun impact sur les excès du capital. L'appel au boycott peut y être assimilé mais il faut reconnaître qu'il n'a qu'une efficacité faible.

L'impact d'un mouvement de désobéissance civique dépend beaucoup de la place que lui réservent les médias. Dans une très large mesure, ceux-ci sont les arbitres de son impact sur la population. On peut alors redouter des manipulations sournoises (à la Beauvois!) restreignant les champs d'application efficaces de cette démarche citoyenne.

Très souvent, des artistes, des écrivains, des philosophes et des hommes politiques prennent le parti de ces mouvements. Mais cela introduit un biais dans des discussions où le poids médiatique des intervenants joue fortement.

Sur le plan politique, les mouvements ont pour but de forcer la main aux élus et aux dirigeants. Donc, d'une certaine façon, de remettre en cause le principe de la démocratie représentative. Si un débat sérieux est organisé autour du motif et repris lors des campagnes électorales, cette critique s'efface. Dans la mesure où le débat n'a pas été biaisé cependant.

Deux questions émergent donc :

- Dans une démocratie, une majorité a-t-elle le droit de refuser à une minorité l'examen d'une question qui lui tient à cœur ? Et si la réponse est non, comment

encadrer ce droit des minorités à se faire entendre ?

- Peut-on éviter d'opposer les principes constitutionnels et moraux supérieurs entre eux ?